

Alexandre SANTONI

Notaire

Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI

Notaire

Diplôme Supérieur du Notariat

MAITRE ALEXANDRE SANTONI

NOTAIRE

Bancarello-Route de Sartène

20169 BONIFACIO

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNE DE PIANOTOLLI-CALDARELLO

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 21 Juin 2024

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Monsieur Félix Jacques Antoine **DIANI**, retraité, époux de Madame Angelina **TIMOTEI**, demeurant à PIANOTTOLI CALDARELLO (20131) lieu-dit Morandino. Né à PIANOTTOLI CALDARELLO (20131) le 11 janvier 1947.

Madame Sonia Véronique **GIOVANNANGELI**, retraitée, épouse de Monsieur Dominique Jean André **SCAGNELLI**, demeurant à PIANOTTOLI CALDARELLO (20131) Route de la Mer. Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 21 octobre 1962.

DÉSIGNATION

A PIANOTTOLI-CALDARELLO (CORSE-DU-SUD) 20131, Lieu-dit Sapara Castrata.

Une parcelle de terre en nature de bien non délimité d'une superficie de 0ha 50a 95 à prendre dans une surface de 01ha 01a 90ca

Figurant ainsi au cadastre : Section : D, N° : 212, Lieudit : SAPARA CASTRATA, Surface : 01ha 01a 90ca

A PIANOTTOLI-CALDARELLO (CORSE-DU-SUD) 20131, Lieu-dit Sapara Castrata.

Une parcelle de terre en nature de bien non délimité d'une superficie de 0ha 00a 99 à prendre dans une surface de 00ha 11a 84ca

Figurant ainsi au cadastre : Section : D, N° : 213, Lieudit : SAPARA CASTRATA, Surface : 00ha 11a 84ca.

A PIANOTTOLI-CALDARELLO (CORSE-DU-SUD) 20131, Lieu-dit Sapara Castrata.

Une parcelle de terre en nature de bien non délimité d'une superficie de 0ha 21a 59 à prendre dans une surface de 02ha 59a 16ca

Figurant ainsi au cadastre : Section : D, N° : 214, Lieudit : SAPARA CASTRATA, Surface : 02ha 59a 16ca.

Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

alexandre.santoni@notaires.fr

Bancarello, route de Sartène – 20169 BONIFACIO

Tél ; 04 95 73 02 25 – Fax 04 95 73 02 41 – Parking Assuré – accès handicapés

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)